

République Française
Département de l'Isère

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 12 Octobre 2021.

L'an deux mille vingt et un le douze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 5 Octobre 2021

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. GIRAUD Stéphane, Mme VILLARD Isabelle, M. LACHISE Samuel, Mme CHANAUX Claudine, Mme BOUZON Vanessa, Mme CHENU Mallory, M. CHOLLET Eric, M. GENEVE Bastien, M. GERMAIN Eric, M. HELLY Jean-Luc, Mme MOTTIN Noémie et Mme VANDERGHEYSNT Julie.

EXCUSÉS : M. BENOIT François

ABSENTS : M. FROGER Eric

Avait donné procuration : M BENOIT François.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme MOTTIN Noémie

Lecture du précédent Compte Rendu
Signatures.

1) Convention CIB - Mise à disposition d'un agent

Monsieur le Maire nous donne lecture d'une convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre de l'Île du Battoir dans le cadre du nouveau projet de territoire visant à assurer une continuité éducative aux services des familles de la Commune de Jarcieu.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, accepte la convention d'une convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre de l'Île du Battoir de Beurepaire du 1^{er} au 30 septembre 2021 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens n° 58-2021.

2) Convention CIB - Gestion CAF et SJDES

Monsieur le Maire nous donne lecture d'une convention d'accompagnement de gestion des services périscolaires dans le cadre de la déclaration des services d'accueil périscolaire au Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport avec le Centre de l'Île du Battoir dans le cadre

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, accepte la convention d'accompagnement de gestion des services périscolaires dans le cadre de la déclaration des services d'accueil périscolaire au Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport avec le Centre de l'Île du Battoir dans le cadre et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens n° 59-2021.

3) Personnel Communal - Temps de travail des agents communaux

Monsieur nous rappelle que la durée annuelle légale du travail d'un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures.

La circulaire préfectoral du 12 juillet 2021, indique qu'afin d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique territoriale, l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique a abrogé les régimes légaux dérogatoire de travail antérieurs à la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique et imposé aux collectivités territoriales concernées de définir, dans le délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblés délibérantes, de nouvelles règles de travail.

La date butoir d'entrée en application des dispositions de l'article 47 précité est fixée au 1^{er} janvier 2022 pour les communes.

Monsieur le Maire nous présente le projet de délibération fixant le temps de travail des agents communaux. Après discussion, le conseil municipal valide ce projet de délibération en précisant que la journée de solidarité sera mise en place par deux demi journée de travail fixées en janvier de chaque année par Monsieur le Maire

La délibération sera actée dès retour de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère.

4) Projet City Stade - Demande de subvention auprès du Département de l'Isère

Monsieur le Maire nous présente un projet de création d'un city stade. L'objectif est de pouvoir proposer un équipement de proximité pour les écoles, les activités périscolaires et les associations. La commune souhaite mener une démarche visant à capter et accompagner les jeunes qui pratiquent un sport en dehors de tout cadre afin d'améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive. Notre Commune ne possède que peu d'équipements sportifs ouverts à la population, si ce n'est le terrain de football situé à l'écart du village. Il est important de créer des lieux de rencontre et de convivialité pour tous les citoyens.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'investissement budgétaire et d'amélioration de vie des habitants de la commune.

Monsieur le Maire nous propose la création d'un city stade dont le coût H.T est de 95 880.00 € soit 115 056.00€ TTC suivant devis de l'entreprise ID VERDE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, émet un avis favorable pour le projet de création d'un city stade, sous réserve des possibilités budgétaires.

Il sollicite auprès du Département de l'Isère une subvention pour le projet cité ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

Une délibération est prise en ce sens n° 60-2021.

5) Terrain ZA les Blâches

Monsieur le Maire nous informe qu'il reste deux parcelles de libres dans la Zone Artisanale des Blâches : N° ZE 297 - Lot B d'une surface de 1 850 m² et N° ZE 290 d'une surface de 2 582 m².

Considérant que la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône est propriétaire de ces parcelles qui ont fait l'objet d'une estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale des Finances Publiques à 49 000 € HT pour la ZE 297 - Lot B et de 13 000 € HT pour la ZE 290.

Monsieur le Maire rappelle que l'atelier des services techniques communaux est situé Rue des Paccalières, en plein cœur du village. Qu'il y a peu de place extérieure pour entreposer les véhicules, du matériel et des fournitures (sables, gravier, sel déneigement, etc). Avec l'achat de ces parcelles, la commune pourrait projeter la construction d'un nouvel atelier.

Monsieur le Maire nous propose l'achat des parcelles N° ZE 297 - Lot B et N° 290 suivant estimation financière du Pôle d'Evaluation Domaniale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, émet un avis favorable à l'achat des parcelles N° ZE 297 - Lot B et N° 290 suivant estimation financière du Pôle d'Evaluation Domaniale des Finances Publiques, sous réserve des possibilités budgétaires :

- 49 000 € HT pour la ZE 297 - Lot B
- 13 000 € HT pour la ZE 290

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens n° 61-2021

6) Convention avec le centre médico-scolaire de Vienne

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération N° 56/2016 du 19 Septembre 2016 concernant la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire avec la Commune de la Côte St André. Depuis le 1^{er} Janvier 2021, le secteur de Beaurepaire a changé de Centre pour être rattaché au Centre de la Commune de Vienne.

Il nous propose une nouvelle convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Vienne, pour une durée de 1 an qui sera reconduite tacitement chaque année pour une durée équivalente sauf avis contraire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance de la nouvelle convention et après avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, adopte la nouvelle convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Vienne et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

Une délibération est prise en ce sens n° 62-2021

7) Convention achat terrain Clos des Cèdres

Monsieur le Maire nous informe que ce point est reporté à une réunion prochaine car l'Habitat Dauphinois, propriétaire du terrain, n'a pas transmis les documents nécessaires pour délibérer.

8) Budget Primitif - Décision Modificative

Monsieur le Maire nous rappelle qu'il a été inscrit au budget primitif 2021, les montants estimatif pour l'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques et la mise en place d'un organigramme des clés pour les bâtiments communaux. Après réactualisation des devis, il est nécessaire de réajuster le budget primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2182	103	MATERIEL DE TRANSPORT	1 500,00
21	2158	116	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGES	6 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	116	Terrains nus	-7 500,00

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens n° 63-2021

9) Travail Et Culture

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération N° 70-2020 actant l'adhésion de la Commune à Travail et Culture.

On était nommé délégué titulaire : M. LACHISE Samuel et délégué suppléant : Mme DE GEA Paulette.

Suite à la démission de Mme DE GEA de ses fonctions de conseillère municipale, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué suppléant. Après discussion, le Conseil Municipal désigne M. GERMAIN Eric nouveau délégué suppléant.

10) Information Agrandissement du Cimetière Communal

La Commission 3E travaille depuis plusieurs semaines sur le cimetière communal.

Le cimetière actuel commence à manquer de concessions disponibles et de nombreuses concessions perpétuelles ne sont plus entretenues.

La Commission a consulté l'entreprise GEOSIGN, spécialisé dans la gestion des cimetières, qui a effectué une analyse et établi un rapport de situation et propose des devis suivants :

- Inventaire et fournitures de documents nécessaires : 6 602.40 € TTC si signature avant le 17.12.21 réduction de 1 356.00 € TTC
- Etude, recherche et transfert des liaisons concessionnaires : 4 272.00 € TTC
- Procédure de reprise des concessions en état visuel d'abandon : 7 176.00 € TTC sur 4 ans (4 800 € TTC la 1^{ère} année - 1 296 € TTC la 2^{ème} année - 540 € TTC la 3^{ème} et 4^{ème} année)
- Application de gestion du cimetière : Abonnement annuel : 360 € TTC - mise en place et formation : 576 € TTC

La Commission a également consulté l'agence P. Andrade-Silva, architecte paysager, pour le projet d'agrandissement du cimetière estimé à environ 100 000 €. Il propose un devis de mission d'esquisses préliminaires d'un montant de 4 536.00 € TTC.

Le Conseil Municipal étudiera et délibérera si nécessaire lors de la prochaine réunion.

11) Question Diverses

a) C.L.E.C.T

Mme CHANAUX Claudine distribue tableau de synthèse des évaluations des charges transférées (Elargissement voirie - restitution fauchage/élagage - restitution enseignement musical école - restitution informatique école et restitution cours gymnastique) aux communes ex-CCTB. Pour notre commune, l'allocation de compensation augmentera de 9 268.12 €.

b) Marché de Noël

M. GIRAUD Stéphane nous informe de la demande du CSJ Basket d'organiser en collaboration avec la Mairie le marché de Noël 2021. Le Conseil Municipal donne son accord et nomme M. GIRAUD Stéphane élu référent.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mardi 16 Novembre 2021 à 19 h 15.

SIGNATURES

BERHAULT Yann

GIRAUD Stéphane

VILLARD Isabelle

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

Excusé XXXX

BOUZON Vanessa

CHENU Mallory

CHOLLET Eric

FROGER Eric

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

ABSENT XXXX

HELLY Jean-Luc

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie